

Bonneval en bonne vallée ...

Avril 1997

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 5225

Il y a 100 ans naissait le Messager de Bonneval.

"Salut à Tous! ce sont les trois mots que le "Messager" adresse à la population et à son entrée dans le monde".

Telles sont les premières lignes de l'éditorial, imprimées sur le numéro 1 du 25 avril 1897 du "Messager de Bonneval, feuille d'annonces et d'avis divers" qui valait alors 5 centimes.

Ce journal hebdomadaire sortait des presses de l'imprimerie L. Vannier, place du marché à la volaille à Bonneval et parut d'abord le dimanche et à partir du 20 septembre 1919, le samedi. Dès le numéro 13 du 27 mars 1898 il devint le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères". Succédant à L. Vannier, R. Pellier imprima sa première édition le 4 Octobre 1919. Imprimé tout d'abord dans un format 50 x 31 cm, il passa, à partir du 13 novembre au format 55 x 40 cm.

Le "Messager" fut publié sans interruption jusqu'au n°24 de la 43^{ème} année, qui sortit le 15 juin 1940, et valait alors 30 centimes. Son dernier gros titre est : *"La France ne peut pas mourir"* tiré d'une allocution radiodiffusée de Monsieur Paul Reynaud.

La fondation Albert Sidoisne possède la seule collection complète que nous connaissons. Certains numéros sont malheureusement en très mauvais état. Si vous en possédez quelques exemplaires nous sommes preneurs.

n°1 - 25 avril 1897

Nids d'Oiseaux. - On ne saurait trop rappeler que la loi punit les destructeurs de nids. Que les parents surveillent donc leurs enfants car l'autorité vient de mettre ses agents en éveil et la loi du 3 mai 1844, qui édicte contre les destructeurs de nids d'oiseaux une amende qui peut aller jusqu'à cent francs, sera appliquée rigoureusement.

Nouvelles de Bonneval

Guibert. - M. Ricois, cafetier à Guibert, possède un brave toutou qui ne veut pas que ses maîtres fassent abstinence pendant la semaine sainte.

En effet un jour de la semaine dernière, Mme Ricois fut toute surprise en voyant rentrer son chien apportant dans sa gueule un

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Bonneval aura lieu le

Vendredi 11 avril 1997 à 20 h 30 salle Ave Maria

Ordre du jour : rapports moral et financier, tiers sortant,
programme d'activités pour 1997

A l'issue de la réunion, M. François PERCHET, Vice-président d'Eure-et-Loir Nature nous présentera un exposé accompagné de diapositives sur

La flore et les milieux naturels d'Eure-et-Loir

superbe lapin (domestique, bien entendu).

Après avoir questionné les voisins de tous côtés, ne finissant pas par trouver le propriétaire du rongeur, cette dame se dit qu'elle aurait bien tort de laisser perdre une aussi belle pièce ; elle se disposait donc à mettre notre Jeanneot à la casserole, lorsqu'elle apprit que le propriétaire de l'animal était M. Lemasne.

Hâtons-nous de dire que Mme Ricois s'offrit immédiatement de rembourser le montant du dommage causé à M. Lemasne.

Flacey. - Une fillette de trois ans l'ainée des enfants de M. Lebeau, menuisier à Flacey, est morte dimanche dernier dans d'épouvantables souffrances.

Pendant que sa mère était à chercher du lait, l'enfant se leva et, pour s'amuser jeta une poignée de copeaux dans la cheminée, le feu se communiqua à sa blouse de nuit et les flammes enveloppèrent l'enfant en un clin d'oeil.

A ses cris son père accouru mais hélas trop tard, car la pauvre enfant était si gravement brûlée au bas-ventre et aux cuisses qu'elle mourait trois heures après.

Alluyes. - Le capitaine Sadorge originaire d'Alluyes, est cité au tableau d'honneur du Journal Officiel de Madagascar.

Le dernier numéro contient un ordre de félicitations du général Galliéni dont voici le libellé :

“ M. le capitaine Sadorge, de l'état-major du corps d'occupation :

“ Pour le concours éclairé

qu'il n'a cessé d'apporter à M. le lieutenant-colonel Flustel, commandant la colonne d'Ankéradinika, dans la conduite des opérations particulièrement pénibles et délicates exécutées par cette colonne en janvier et février 1897. “

Nous adressons à sa famille nos meilleures félicitations.

Alluyes . - Deux demi-douzaines de lapins ont été volés, l'une dans l'écurie, l'autre dans l'étable, au préjudice de M. Vital Petit, cultivateur à Alluyes.

Cantons voisins

Illiers.

Obsèques civiles. - Le 16 avril dernier le groupe de la Libre-Pensée d'Illiers accompagnait à sa dernière demeure Mme Coudray, née Delarue, décédée à l'âge de 67 ans, à Illiers.

Ses obsèques ont été purement civiles. Le citoyen Thibeault, vice-président du groupe, a prononcé sur la tombe les paroles d'adieu.

n°2 - 2 mai 1897

Nouvelles de Bonneval

Bonneval. - Lundi dernier, vers une heure, alors que le marché battait son plein, un violent orage a éclaté sur notre ville; les éclairs et le tonnerre se succédaient sans interruption, la pluie tombait à torrents transformant les rues en rivières. Le marché fut interrompu, pendant près d'une

heure; acheteurs et marchands avaient été forcés de déserrer la place, se réfugiant un peu partout. Si certains commerçants eurent à se plaindre du mauvais temps, il n'en fut pas de même des cafetiers qui dans un rien de temps virent leurs établissements envahis par les consommateurs.

Accident. - Un accident qui pouvait avoir de graves conséquences, s'est produit, lundi dernier, à Bonneval, alors que le marché était en pleine activité. Vers deux heures et demie du soir M. Oury, employé chez M. Chenu, loueur de voitures, sortait de la cour de ce dernier un jeune cheval, attelé à un tombereau, qu'il tenait par une longe; le cheval se jeta légèrement de côté, au moment de franchir la porte, M. Oury lâcha la longe craignant de se faire écrasé entre la roue du tombereau et le mur. Le cheval partit au trot, mais les chambrières de devant se décrochèrent et vinrent lui battre les jambes, il s'emballa et heurta, dans la rue de Chartres, la voiture de M. Douin marchand de Bestiaux à Brou, ce dernier ayant eu la présence d'esprit de sauter de son siège il n'y eut pas d'accidents. Ce choc

Fête d' Hérisson

M. DETAIN informe le public que la fête annuelle, dite les Corps Saints de Bonneval, a lieu aujourd'hui Dimanche, place du carrefour Hérisson. Jeux divers.-Tir à la carabine (trois prix à gagner).

Le soir : FEU D'ARTIFICE

GRAND BAL

Bon Vin, Bons Gâteaux

n'arrêta pas sa course, il tourna sur la place brisant et culbutant deux bancs sur lesquels se trouvaient des paquets d'étoffe, puis il renversa Mme Lachon, de Vitray-en-Beauce, qui se trouvait à côté. A ce moment, heureusement, M. Chambrun, ouvrier bourrelier, se jeta à la tête de l'animal et parvint après quelques efforts à le maîtriser. On peut affirmer que, sans sa courageuse intervention, plusieurs personnes auraient été blessées.

Madame Lachon fut relevée aussitôt et transportée à la pharmacie de M. Hubert, en attendant l'arrivée de M. le docteur Larrieu, qui avait été prévenu.

M. Larrieu ne se fit pas attendre, il arriva quelques minutes après et examina la blessée; il constata quelques contusions légères sur la jambe gauche, et, sur la droite, un nerf un peu forcé, mais il ne releva aucune trace de fracture.

Les dégâts matériels s'élèvent à 75 fr. environ, que M. Chenu s'est offert de payer, ainsi du reste que toutes les dépenses qui seraient occasionnées par la chute de Mme Lachon.

Dancy. - Un ou des malfaiteurs se sont introduit dans la sacristie de l'Eglise de Dancy, dans la nuit du dimanche 25 Avril au lundi 26. Ils ont coupé et déchiré une certaine quantité d'ornements d'église, tels que chasubles et surplis. Ajoutons que le ou les malfaiteurs ont pu pénétrer assez facilement car la porte extérieure donnant sur le jardin n'était pas fermée à clef.

Notons que le jardin et la cour sont gardés par un chien

énorme.

ETAT-CIVIL

Dangeau. - 26 Avril-Décès de Broutin Constant, dit *Grégoire de Tours*, célibataire (mort subite).

n° 3 - 9 mai 1897.

INFORMATIONS

Curieux effet d'orage. - Mardi soir, vers 8 heures 1/2, une nuée de hannetons s'est abattue sur la route de Manou à La Loupe, non loin de la Brosse.

Un vélocipédiste qui passait à cet endroit, fut obligé de descendre de machine pour se garantir contre cet essain qui l'empêchait absolument d'avancer. Force lui fut de faire 500 mètres à pied.

Nouvelles de Bonneval

Bonneval.

Chasse à courre. - Une nuit de la semaine dernière, un habitant de Bonneval voulut satisfaire un besoin pressant. Logeant auprès des fossés, ce brave homme a l'habitude de sortir à sa porte et de se rendre au bord de l'eau dans la tenue ou il se trouve pour le cas qui nous occupe. Cette nuit-là, notre individu sortit donc dans la tenue la plus sommaire pour se rendre à son endroit de prédilection. Tout marchait à souhait lorsque soudain un corps velu vint le frôler de très près. Se relever précipitamment, sauter à la maison, s'emparer d'un bâton fut pour notre homme l'affaire d'un instant; sa

femme entendant tout ce remue-ménage, qui était accompagné de grognements formidables, sauta à bas du lit et s'emparant vivement d'un balai (arme chère au sexe faible) courut vivement au secours de son cher et tendre.

Sus à l'intrus!

Quelle chasse mes amis! épatant! C'était à se tordre, quel tableau! Monsieur et Madame couraient en bannière, s'escrimant à qui mieux mieux pour mettre l'ennemi en déroute, lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils se trouvaient en présence d'un énorme chien qui détalait à toute vitesse.

C'est égal, s'ils avaient attrapé le malheureux toutou, il aurait passé un mauvais quart d'heure.

Nos héros ne purent s'empêcher de rire de l'aventure en se glissant sous la couverture.

Meslay-le-Vidame. - La femme Malépart, d'Andeville, commune de Meslay-le-Vidame, vient d'être condamnée à trois jours de prison et 50 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Châteaudun, pour avoir additionné de 30 à 40 % d'eau le lait qu'elle fournissait à la fromagerie de Voves.

Pour la peine de la prison la femme Malépart a bénéficié de la loi ~~Béranger~~.

Avis aux laitières qui ont l'habitude de baptiser leur lait.

Vitray-en-Beauce. - Jeudi 6 mai Mme Breteau, née Lisa Fauconnier, demeurant à Beauvoir, commune de Vitray-en-Beauce, s'est noyée accidentellement en lavant son linge dans une mare, de 2m.50 de profondeur, située dans sa

cour.

Cette malheureuse femme était âgée de 46 ans, elle laisse 7 enfants dont le plus jeune a cinq ans à peine.

n°4 - 16 mai 1897.

Nouvelles de Bonneval

Bonneval.

Les suites d'un repas de famille.
Dimanche dernier, le nommé L. B... recevait la visite d'un cousin de Paris. Pour la circonstance la bourgeoise avait fait les choses à la hauteur, mettant les petits plats dans les grands, les mets étaient excellents, aussi pour les arroser on chopinait ferme.

Pendant le repas survint un autre cousin, le nommé E. B... (de Bonneval celui-là), qui en qualité de parent, n'attendit pas l'invitation de la maîtresse de céans pour se mettre à table et prendre part au festin. Les machoires mastiquaient à qui mieux mieux et, naturellement le jus de la treille coulait en joyeuses cascades dans les gosiers des convives. Il y coula même tellement bien que, lorsque l'heure arriva de reconduire le parisien à la gare, nos trois cousins possédaient chacun un petit pompon.

Ils parvinrent à la gare, et après une dernière rasade, le parisien fut embarqué au train de 7 h 13; les deux cousins revinrent vers la maison en chicanant sur la question monnaie. Ils arrivèrent tant bien que mal à la porte de l'un d'eux. Là une querelle éclata, on se prodigua des noms d'oiseaux, à la grande joie de la galerie, les

gros mots pleuvaient; mais la femme E. B... craignant une rixe fit rentrer son mari; mal lui en prit, car L. B... furieux de se voir fermer la porte au nez envoya un formidable coup de poing au beau milieu de la fenêtre, brisant un montant et faisant dégringoler les carreaux. fort heureusement sa mère attirée par le bruit parvint à emmener le trop belliqueux cousin qui apprit à ses dépens que celui qui casse les verres les paie.

Il fera bien, à l'avenir, de ne plus dîner en famille, car véritablement c'est trop malsain pour lui.

AU VITRI !

Battu et pas content. - Tel est le cas d'un malheureux habitant d'un faubourg de notre ville.

Un jour de la semaine dernière, le nommé X... voulut faire des reproches à sa tendre moitié parce que cette dame tenait une conversation trop animée avec R... son amoureux.

C'était une mauvaise inspiration, car nos tourtereaux qui, paraît-il, n'aiment pas les sérénades tombèrent sur X... à bras raccourcis. le pauvre mari fut roué de coups, à tel point que son échine en gardera longtemps souvenance.

Allons Madame un peu de pitié pour votre cher et tendre; n'employez plus d'arguments aussi frappants lorsqu'il vous reprochera de faire les yeux doux à votre amoureux.

Cantons voisins

Mézières-au Perche. - Pour

effrayer sa femme le nommé Charles Lelarge, dit Micholet, âgé de 59 ans, habitant cette commune, avait déjà à plusieurs reprises simulé la pendaison, son épouse était toujours arrivée à temps pour couper la corde.

Mercredi dernier, notre amateur de suicide fut repris de sa manie. Interpellant sa femme qui était au jardin il lui demanda si elle venait faire la soupe, celle-ci lui répondit qu'elle venait de suite. Lelarge, qui avait tout préparé à l'avance, se dit c'est le moment de rééditer la pendaison.

Mais, malheureusement pour lui, sa femme ayant eu besoin de faire sa provision de bois, s'attarda au bûcher; lorsqu'elle rentra à la maison, son mari se balançait dans les airs depuis déjà un petit moment. Le malheureux avait accroché une corde à une poutrelle qui traverse son alcove et s'était pendu au dessus de son lit afin de ne pas se faire de mal en tombant quand on viendrait le décrocher.

Couper la corde fut pour Mme Lelarge l'affaire d'un instant. Trop tard, hélas! la pièce était terminée, le pauvre homme avait tellement bien joué la comédie qu'il était mort, il s'était pendu pour tout de bon.

COUR D'ASSISES d'Eure-et-Loir

Audience du lundi 10 mai 1897

Infanticide d'Allonnes.-
Marie-Ernestine Richer, 21 ans, née au Coudray, accusée d'avoir étouffé son enfant.

Reconnue coupable, avec admission de circonstances atténuantes, est condamnée à 5 ans de travaux forcés, minimum de la peine.

n° 5 - 23 mai 1897.

Nouvelles de Bonneval

CONSEIL MUNICIPAL :

Procès-verbal de la séance du mardi 11 Mai 1897. A 4 heures du soir, le Conseil Municipal de Bonneval, s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle de ses séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de M. le Maire.

Etaient présents : MM. Jouanneau, maire, Louis Habert et Gaudichau adjoints; Dupré, Cochin, Lemaire, Audis, Alberque, Peigné, Chesneau et Morin, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Laye, Boissière, Gaston Habert et Delarçon, dont les excuses ont été agréées; Bigot, Torlet, le docteur Larrieu, Rousseau et Lhuillery Furcy.

M. le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral fixant l'ouverture et la seconde session ordinaire des conseils municipaux du département.

M. Peigné est élu secrétaire pour la durée de la session.

I.- Le Conseil adopte sur le rapport de la Commission des travaux, un projet de couverture du lavoir, de la fontaine dite des "Malades" à Vouvray, dont le devis s'élève à 600 fr. et en ajourne l'exécution jusqu'à

création des ressources nécessaires.

II - Il vote sur la proposition de MM. Dupré et Peigné, une subvention de 15 fr. pour la Société d'Assistance par le travail (Maison du Haut-Saint-Jean de Chartres).

III - Il rejette les demandes de souscription présentées pour l'union des Femmes de France et à l'érection de monuments à Victor Duruy et à Victor Hugo, dans les villes de Villeneuve-Saint-Georges et de Besançon.

IV - Il a voté la part incombant à la commune (moitié de la dépense totale) dans la dépense de construction de bordures de trottoirs et caniveaux pavés, route d'Orléans et rue des Gabeaudière.

V - M. Dupré propose l'aliénation de la Maison Leroux.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Louis Habert et Peigné, cette proposition mise aux voix, n'est pas adoptée, et le conseil décide la mise en location par adjudication à la criée, aux clauses et conditions de l'ancien bail, sur la mise à prix de 700 fr. Il fixe le minimum des enchères à 10 fr., et désigne MM. Audis et Cochin, pour remplir les fonctions d'assesseurs.

VI - Il autorise M. le Maire, 1° à proroger le bail passé avec M. Tacheau, pour la location pendant 3, 6 ou 9 années, des tours de l'ancienne porte de Boisville;

2° A passer un nouveau traité avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

VII - Il nomme une

commission de neuf membres pour l'organisation de la fête nationale du 14 juillet.

VIII - Il discute une demande de M. Marolles relative au règlement des travaux exécutés à l'école des filles en 1888, et la rejette au scrutin secret par 8 voix contre 4.

IX - Il ordonne le renvoi à une commission de 4 membres, des comptes et budgets de la ville, de l'Hôpital, du Bureau de bienfaisance, de la Caisse des écoles et de la Fabrique.

Sont élus, au scrutin secret, membres de cette commission : MM. Peigné, par 9 voix sur 11 votants; Dupré par 8 voix; Chesneau par 8 voix et Alberque par 6 voix au premier tour de scrutin.

X - M. Audis signale l'urgence de réparation au chemin des Bouveries.

La séance est levée à 6 heures.

L'orage.- Mercredi soir, la foudre est tombée dans les pâtures de Villebon, tuant une vache appartenant à M. Gaudin, cultivateur.

Aérostat.- Mardi dernier, vers 11 heures, un ballon monté est passé sur notre ville, il venait du nord et se dirigeait vers le sud.

Cantons voisins

Dangeau.

A Coupigny, La foudre est tombée sur la maison de M. Gasselin Théodule, et y a mis le feu. Heureusement des voisins vinrent aussitôt prêter main forte à M. Gasselin et pendant que les uns découvraient la maison, les autres montaient de l'eau. Grâce à la promptitude de chacun, le feu

fut vite éteint.

Le fluide est entré ensuite chez M. Coudray Alcide, a déparé la maison, puis, après avoir tourné autour d'une femme et deux petites filles qui se trouvaient dans la pièce, est ressorti sans leur faire aucun mal.

En même temps, la foudre s'abattait sur le fournil de M. Gaudin Nicaise, couvreur et brisait la charpente.

n° 6 - 30 mai 1897

Nouvelles de Bonneval

Bonneval.

Délit de pêche.-Mardi 25 mai, vers 4 heures du soir, M. Nio, garde-champêtre, qui était en tournée, aperçut M. Boulay, pêchant à l'aide d'un carré dit goujonner, dans la rivière le Loir, près Croteau; à côté du pêcheur se trouvait M. P. Artige, en face, du côté gauche de la rivière, M. L. Flamand, plus loin à environ 20 mètres M. C. Cochinal était assis contre un peuplier, plus bas, M. A. Laye était couché sur l'herbe; ces deux derniers n'étaient certainement pas en attitude de pêche.

La position de MM. Artige et Flamand, faisait croire qu'ils aidaient M. Boulay, dans son occupation pour la pêche.

Procès-verbal a été dressé par le représentant de l'autorité.

Victime de l'absinthe.-Jeudi dernier, M. et Mme Cintra, cultivateurs à la ferme de Poireux, s'étaient absentes, laissant la maison à la garde de leurs domestiques.

Aussitôt après le départ des maîtres, la servante, Mlle Rabault Aline, 23 ans, s'habilla et vint à Bonneval; après environ 2 heures d'absence, elle rentra à la ferme, portant un panier à son bras; peu d'instant après son arrivée elle monta à sa chambre, sous les toits. Vers 4 heures du soir, les autres domestiques, surpris de ne pas la voir redescendre, montèrent voir ce qu'elle pouvait bien faire, la porte étant fermée, ils écoutèrent et entendirent des ronflements, pensant qu'elle dormait, ils ne s'en inquiétèrent pas.

Mais lorsqu'arriva 6 heures, la bonne n'étant pas encore descendue, les domestiques montèrent à nouveau ; n'entendant aucun bruits, ils furent surpris et d'un commun accord firent sauter la serrure et pénétrèrent dans la pièce ; la malheureuse bonne était étendue sur des draps et ne donnait plus signe de vie, près d'elle un petit pot en terre et le panier qu'elle avait rapporté, dans lequel était une bouteille, les deux récipients avaient contenu de l'absinthe.

Le personnel attendit le

retour des maîtres, avant de rien entreprendre. M. Cintrat, à son retour, vers 8 heures et demie, s'empressa de prévenir M. le docteur Larrieu, qui ne put que constater le décès qui était dû parait-il à la trop grande absorption de la funeste liqueur, dont la présence était facile à constater, puisqu'il en restait encore quelques gouttes dans la bouteille.

On se perd en conjectures sur le motif qui a pu faire agir ainsi cette malheureuse jeune fille. Elle était depuis deux ans chez M. Cintrat, qui n'avait eu qu'à se louer des bons services qu'elle lui avait toujours rendu.

Il paraît que voilà quelques années, Aline Rabault avait tenté de s'asphyxier avec du charbon

A L'OCCASION DU PELERINAGE

Aujourd'hui dimanche
Fête de Pré-St-Evroult
Nombreuses distractions,
bons gâteaux
Le soir, Grand Bal

n° 9 - 20 juin 1897

Nouvelles de Bonneval

Bonneval.

La loue. - Une très importante loue des domestiques a lieu demain lundi à Bonneval.

Les Amis de Bonneval - B.P. 40 - 23, rue Saint-Roch - 28800 BONNEVAL

Notre association a besoin de votre soutien pour survivre. Vous pouvez dès maintenant régler votre cotisation en nous adressant un chèque de 60 F à l'adresse ci-dessus ou à l'Office du Tourisme de Bonneval.

Ce bulletin est offert gracieusement à tous les adhérents. D'autres exemplaires sont disponibles au prix de 10F.

Nous recherchons des personnes bénévoles ayant du temps de libre, aimant les livres et ayant une pratique informatique (bases de données) pour informatiser notre bibliothèque et la bibliothèque Albert Sidoine. Nous contacter à l'adresse ci-dessus.